



Projet Amendement 42-24 au Code IMDG

Introduction

Les points énumérés ci-dessous sont tirés du **projet** d'Amendement 42-24.

Si ces points sont validés par le MSC (Maritime Safety Committee) fin Mai, alors ils pourront être mis en application facultative le 1^{er} Janvier 2025 et obligatoire le 1^{er} Janvier 2026.

Peu importe la date de votre formation à l'Amendement 42-24 (entre fin mai et le 31/12/2025) votre formation sera valide (à condition que l'organisme aie proposé une formation à jour à l'Amdt42) jusqu'au 1^{er} janvier 2028 où l'Amdt43-26 le remplacera. Concernant SAFE+, nous allons faire notre maximum dans la mesure du possible pour que dès le mois de Juin 2024 les formations initiales soient déjà à jour de l'Amendement 42-24

Présentation du projet

Habituellement, les amendements apportent beaucoup de modifications assez « périphériques » aux centres d'intérêt quotidien des personnes en charge de la gestion des expéditions de marchandises dangereuses. Comme vous allez le constater en lisant la suite, ce n'est pas du tout le cas de ce projet.

Les modifications proposées

Polluant Marin, enfin :

- Une clarification sur la réglementation pour les contenants ne dépassant pas 5L et 5kg
- Impliquer des modifications sur le document de transport
- Une harmonisation avec l'ADR mettant fin aux ruptures de réglementation dans les transports multimodaux

Batteries

- Clarification sur la « mise à disposition » du PV d'épreuve des batteries
- Introduction des « batteries au sodium ionique »

- Complément d'observation sur la colonne 17

Charbon de bois

- Clarification sur les conditions d'exemption

Véhicules

- Création de numéros ONU spécifiques pour les véhicules électriques mus par batteries lithium ionique, lithium métal, sodium ionique.
- Modification de la définition d'un véhicule électrique (UN3171)

Certificat d'exemption

- Premier fruit du groupe de travail par correspondance clarifiant quand celui-ci est obligatoire (cela va dans le sens de la compréhension donné par SAFE+ en formation)

Conclusion

J'ai hâte d'en parler avec vous en formation, avant la fin de l'année où j'arrête mon activité.